



SECTEUR DES SERVICES DIRECTS AUX ÉLÈVES

❖ Pause – Annexe C des arrangements locaux

Pour les techniciennes et techniciens en service de garde ;
éducatrices et éducateurs en service de garde classe principale ;
éducatrices et éducateurs en service de garde ;
techniciennes et techniciens interprètes ;
techniciennes et techniciens en travail social ;
techniciennes et techniciens en éducation spécialisée ;
préposées et préposés aux élèves handicapés ;

Si vous faites 2 ½ heures continues ou non, par demi-journée, peu importe la classe d'emplois, vous avez droit à une pause de 15 minutes incluse dans votre poste (le cumul ou l'ajout de temps en cours d'année peut donner droit à une pause).

P.S. La demi-journée se partage à 12h00.

Version juin 2020

2475, 90e Rue, Saint-Georges (Québec) G5Y 7B6

Téléphone: 418 228-1885 Sans frais: 1 877 228-1885 Télécopieur: 418 228-1882